



**INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES
VOILE LEGERE**

**CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL OPTIMIST
PROMOTION ET PERFORMANCE
DIMANCHE 21 NOVEMBRE 2021
LA POINTE – 56610 ARRADON
CENTRE NAUTIQUE D'ARRADON
5 B**

PROTOCOLE COVID (Texte FFV du 30/09/2021)

Préambule :

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les Conditions de l'Avis de course sans préavis.

Notre adresse centre-nautique-arradon.com (rubrique Nos régates) sera utilisé comme « Tableau Officiel ». Il n'y aura pas d'affichage physique. Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

Prise en compte du Risque Covid19 par les participants :

En s'inscrivant au championnat Départemental Optimist Pro et Perf tout concurrent, ainsi que ses accompagnateurs, attestent avoir connaissance du risque Covid 19, et l'avoir pris en compte.

Chaque concurrent et accompagnateur est de ce fait parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières », à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, et s'engage à les respecter,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid-19. Il dégage l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de contamination,
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents, accompagnateurs et membres de l'Autorité Organisatrice participant à la compétition.



**PARTENAIRE
OFFICIEL**



**PARTENAIRE
FÉDÉRAL**

Pour les personnes de moins de 12 ans :

Le pass sanitaire n'a pas à être contrôlé pour les personnes de moins de 12 ans.

Pour les personnes de plus de 12 ans :

Le pass sanitaire s'applique pour l'ensemble des régates et évènements nautiques à tous les participants (compétiteurs/pratiquants) puisque ces manifestations sont soumises à une procédure de déclaration. La seule exemption concerne les régates organisées uniquement au bénéfice des sportifs professionnels ou de haut niveau.

Pour les salariés et bénévoles des clubs et/ou impliqués sur une régate :

Depuis le 30 Aout, le pass sanitaire s'applique pour les salariés et bénévoles qui sont en contact avec les publics accueillis concernés par le pass sanitaire.

Terminologie

Le terme « bateau » utilisé ci-dessous signifie « OPTIMIST ».

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la Discretion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.
- 1.5 Le règlement sportif du CDV 56.

2. AVIS AUX CONCURENTS

L'avis de Course aux concurrents est disponible en version électronique à l'adresse suivante centre-nautique-arradon.com (rubrique Nos régates).

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 3.1 Toute modification aux IC seront disponibles en version électronique après 20 heures le 20 Novembre à l'adresse suivante centre-nautique-arradon.com (rubrique Nos régates).
- 3.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé en haut de cale de mise à l'eau d'Arradon.
- 4.2 Le délai entre l'affalée de l'Aperçu à terre et l'envoi du signal d'avertissement est de 30 minutes. Ceci modifie Signaux de course.

5. PROGRAMME DES COURSES

5.1 Date des courses : Dimanche 21 Novembre 2021

5.2 Emargement départ :

En arrivant dans la zone de course, avant le premier signal d'avertissement du jour, chaque bateau devra passer à l'arrière du bateau comité de course, tribord amure et héler son numéro de voile en s'assurant que le comité a bien reçu.

5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins cinq minutes avant le 1^{er} signal d'avertissement.

11 h 00 : 1^{er} signal d'avertissement pour une à plusieurs courses à suivre.

15 h 30 : heure limite du dernier signal d'avertissement.

Emargement retour :

Il se fait par signature sur la table devant l'entrée du Club.

Abandon : *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

Remise des prix à l'issue de l'épreuve.

Il n'y aura pas de Pot à suivre la remise des prix (Obligations sanitaires)

5.4 Horaire des marées.

Pleine mer : 07h32

Basse mer : 13h50

Coefficient : 79 / 77

6. PAVILLONS DE CLASSE

Description des pavillons de classe :

Optimist Promotion: Pavillon rouge

Optimist Performance : Pavillon de la classe Optimist

7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

8. LES PARCOURS

8.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

8.1.1 Description des parcours : Voir ANNEXE PARCOURS.

8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont:

9. MARQUES

9.1

Marques de départ	Marques de parcours	Marques d'arrivée
Bateau Comité Bouée cylindrique Jaune	1 : bouée cylindrique Orange 2 : bouée cylindrique Orange 3 : bouée cylindrique Orange	Zodiac Gris du CNA Bouée cylindrique Jaune

9.1 *Les marques de départ, de parcours et de dégagement, de changement de parcours et d'arrivée seront définies dans l'annexe parcours.*

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe** ZONES DE COURSE.

11. LE DEPART

- 11.1 La ligne de départ sera entre le mat arborant le pavillon orange du bateau Comité à l'extrémité tribord et le côté parcours de la bouée cylindrique **Jaune** à l'extrémité bâbord de la ligne.
- 11.2 *[DP]/[NP]* Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après le signal de départ sera classé **DNS**.
- 11.4 Les départs seront donnés en application de la RCV 26, modifiée comme suit :

Temps	Signaux	Signification
5'	Envoi du pavillon de classe avec un signal sonore	Avertissement
4'	Envoi du pavillon P, I, U ou Noir, avec un signal sonore	Préparatoire
1'	Amenée du pavillon P, I, U ou Noir avec un signal sonore long	Dernière minute avant le départ
0	Amenée du pavillon de classe avec un signal sonore	Départ

- 11.5 Les temps sont décomptés à partir des signaux visuels. L'absence de signal sonore ne doit pas être prise en considération.

12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Pas de changement de parcours.

13. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mat arborant un pavillon Bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée (**Bouée cylindrique jaune**).

14. SYSTEME DE PENALITE

- 14.1 La RCV44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour (comprenant un virement et un empannage).
- 14.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
- 14.2.1 La RCV2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 15.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}	
Promotion	25 minutes	40 minutes	
Performance	35 minutes	50 minutes	

- 15.2 Les bateaux ne finissant pas **15 minutes** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).
- 15.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

16. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 16.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.
- 16.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles auprès du jury situé devant les locaux du CNA.
- 16.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé dans les locaux du CNA.

17 CLASSEMENT

17.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

17.2 Courses retirées

(a) Quand trois courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

(b) Quand six courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

17.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps su temps.

18 REGLES DE SECURITE

18.1 *[DP] [NP]* Un émargement (sortie et retour) est mis en place :

18.1.1 **Émargement départ :**

En arrivant dans la zone de course, avant le premier signal d'avertissement du jour, chaque bateau devra passer à l'arrière du bateau comité de course, tribord amure et héler son numéro de voile en s'assurant que le comité a bien reçu.

18.1.2 **Émargement retour :**

Il se fait par signature à leur retour a terre sur la table devant l'entrée du Club et au plus tard avant l'heure limite de dépôt des réclamations.

Pénalité pour non émargement retour:

Une omission à l'émargement retour entraînera une pénalité de 10 % du nombre des inscrits de sa série.

Cette pénalité est applicable à la dernière course du concurrent pour une omission d'émargement retour.

Cette pénalité sera appliquée sans instruction, ceci modifie la règle 63.1 des RCV.

18.2 La brassière (ou le gilet) de sécurité et la combinaison iso thermique sont obligatoires. Ceci modifie la règle 40 des RCV. Le non port de cette brassière et combinaison entraînera une **DSQ** sans instruction.

18.3 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course ou rentre a terre doit le signaler au comité de course ou a un autre bateau de l'organisation aussitôt que possible.

19. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

19.1 *[DP]*Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

19.2 *[DP]*Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

20.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

20.2 *[DP]*Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés comme suit

Bateau Comité « LABOUR MAD » arborant pavillon CNA recevant le comité de course et assurant les départs.

Zodiac de couleur Grise arborant pavillon CNA et pavillon Bleue assurant : la matérialisation de la ligne d'arrivée ainsi que le pointage des arrivées.

22. ACCOMPAGNATEURS

22.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

22.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23. COMMUNICATION RADIO

Canal VHF : **8**

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de détritrus dans l'eau.

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

25. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} Pour chaque série Promotion et Performance.

Il n'y aura pas de Pot à suivre la remise des prix (Obligations sanitaires)

Arbitres désignés :

Président-e du comité de course : Philippe Paquier

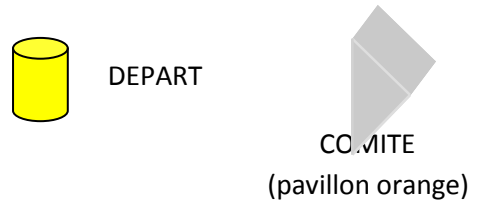
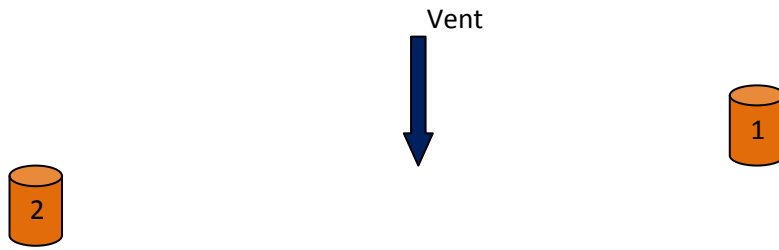
Président-e du comité technique :

Président-e du jury :

ANNEXE ZONES DE COURSE



ANNEXE PARCOURS



PARCOURS

Promotion 2-3-Arrivée

Performance 1-2-3-2-3-Arrivée

